

INFORMATIONS BOXES TOURNEE DES AS

Document à retourner obligatoirement par mail à
chloe.pons@gl-events.com

Avant le 23 octobre 2017 minuit



**BOXES disponibles à partir du Vendredi 3 Novembre 19 h et à libérer
impérativement Dimanche 5 Novembre fin des épreuves**

Tableau ci-dessous à compléter obligatoirement

Nuit supplémentaire 44,40€ Attention places limitées

Pour toute nuit supplémentaire pensez à envoyer un mail à chloe.pons@gl-events.com
avant la clôture des engagements et à l'indiquer dans le tableau ci-dessous.

Toute demande effectuée après cette date ne pourra pas être prise en compte (*Attention places limitées*). Aucune réservation de nuit supplémentaire ne pourra être confirmée avant la clôture des engagements.

En cas de réservation tardive, pour la ou les nuit(s) supplémentaire(s), l'organisation se réserve le droit de modifier l'emplacement du box pour la nuit supplémentaire.

La réservation d'une nuit supplémentaire n'inclus pas l'accès au paddock de détente pendant les épreuves, de plus l'organisation ne s'engage pas à fournir gratuitement une nouvelle litière.

Le prix du box est inclus dans l'engagement

Gestion sportive des concurrents:

Chloé Genolier Pons : chloe.pons@gl-events.com

2. MODELE ATTESTATION VETERINAIRE

Attention il s'agit simplement d'un modèle. L'attestation doit être rédigée sur une ordonnance

IMPORTANT

Dans le cadre de la réglementation de la DDPP, tout participant doit impérativement nous fournir lors de son arrivée sur l'événement une attestation sanitaire de son vétérinaire. Modèle ci-dessous :

En-tête cabinet vétérinaire ou sur papier d'ordonnance

Date
Lieu

Objet : Attestation sanitaire

Je, soussigné, docteur vétérinaire inscrit à l'ordre nationale des vétérinaires sous le numéro n°et vétérinaire habilité de l'exploitation (*adresse de stationnement des chevaux*), atteste que le cheval/les chevaux

- NOM CHEVAL + N°SIRE ou N°TRANSPONDEUR

est / sont indemne(s) de toute maladie infectieuse de catégorie 1 (anémie infectieuse des équidés, maladie de West-Nile, peste équine) depuis au moins 30 jours.

Pour faire et valoir ce que de droit

Cachet et signature du vétérinaire